

Consultation
2026_SERV_AMO_COMPLEXE-SPORTIF_1

Réponses aux questions posées

Bonjour,

- * L'AMO accompagnera le maître d'ouvrage du début jusqu'à la fin du projet.
L'AMO ne peut pas être le MOE.
- * L'architecte concepteur est exigé dans cette consultation.
Il n'est pas obligatoirement inscrit à l'ordre des Architectes de France.
- * L'AMO mandataire n'est pas obligatoirement l'architecte concepteur. Le programmiste peut être le mandataire.
- * La consultation a déjà été reportée au mercredi 02/09/2026 - 17h00. Il n'est pas envisagé un nouveau report.
- * La visite du complexe sportif est obligatoire. Elle est prévue le jeudi 27/08/2026 à 9h30 sur place. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire au préalable. Des agents et élus seront sur place afin de répondre aux questions. Une attestation de présence sera remise sur site aux candidats.
- * Les compétences des bureaux d'études concernent le fluide, le thermique, l'acoustique, le structural et l'isolation. Prévoir 2 heures d'études par domaine de compétences. Préciser les compétences de bureau d'étude indispensable et celles à consulter en cours de mission, la visite du site permettra de calibrer la réponse. Préciser également le coût horaire par bureau d'études.
- * Nous vous invitons à détailler la fréquence des réunions sur site ou en visioconférence pour chacune des 4 phases. A minima, deux réunions par mois.

Compléments d'informations suite à la visite sur site organisée le 27/08/2026 :

1 - La mission d'AMO comprendra en phase 1 :

- l'établissement d'un programme de diagnostics et/ou études nécessaires au projet,
- la réalisation et le suivi des diagnostics et/ou études nécessaires à l'élaboration du programme,
- l'accompagnement au cours des phases d'études et de travaux qui seront confiées au maître d'œuvre.

La réalisation des diagnostics-études et leurs coûts seront supportés par l'AMO dans le cadre du projet.

2 - Concernant la phase 4 : Le suivi de chantier AMO sera réalisé à raison d'une réunion tous les quinze jours.

3 - La commune souhaite que soit intégré à la mission, **une réflexion globale sur l'ensemble du site**, la mission comprendra donc les extérieurs, parcours de santé, terrains de tennis, réflexions sur les surfaces des terrains de foot et de tennis, ainsi que le système de drainage y afférent. (Cela suppose peut-être **une étude de gestion des eaux pluviales** qui devra faire partie de la liste des diagnostics nécessaires au projet).

4 - Le coût prévisionnel des travaux est budgété à 1 050 000,00 € HT pour le projet global (travaux à réaliser en plusieurs phases).

5 - Prévoir la continuité des activités sportives durant les phases travaux (non fermeture du site).

6 - Projet répondant à un aspect sportif mais également avec un dimensionnement culturel (lieu mutualisé et polyvalent).

7 - Le DPGF sera détaillé en fonction des 4 phases.

Il sera également détaillé en fonction des co-traitants et/ou sous-traitants prévus, détails à préciser sur le même document ou en pièce annexe.